

Le Président

Communiqué de la CNDH

STATES STATES STATES STATES STATES

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) porte à la connaissance du public que le Sous Comité d'Accréditation (SCA) de l'Alliance Globale des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (GANHRI) lors de sa session tenue du 14 au 18 octobre 2019 à Genève en SUISSE, a recommandé la réaccréditation de la CNDH-TOGO au **statut A**.

En proposant que la CNDH soit réaccréditée au **statut A**, le SCA a salué les évolutions constantes connues par cette institution ces derniers temps à travers la promotion et la protection des droits de l'homme et aussi par la mise en œuvre du Mécanisme National de Prévention de la Torture.

L'accréditation est un processus d'évaluation des Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH) par le SCA pour s'assurer de leur conformité aux principes de Paris.

En rappel, il faut dire que les Institutions de **Statut A** sont celles qui sont entièrement conformes aux Principes de Paris.

La CNDH-TOGO reçoit cette réaccréditation comme un encouragement à œuvrer davantage pour une amélioration durable de la situation des Droits de l'Homme dans notre pays.

Fait à Lomé, le ... 1.2 NOV. 2019

Nakpa POLO